

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

2021-2022

- COMMUNE
- SERVICE EAU

L'article L 2313 1 du code général des collectivités territoriales

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur le site Internet www.rehainviller.fr

Situation

REHAINVILLER est une commune rurale qui se situe dans la Vallée de la Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle. REHAINVILLER est distante de 4km de Lunéville (commune limitrophe), 5.5 km de Blainville-sur-L'eau, 16 km de Bayon et 35 km de Nancy. En plus de la proximité de ces pôles d'emplois et de services, la commune bénéficie du passage de la RN 333/RN4 qui permet de joindre Paris, Nancy (A33 et A31) et Strasbourg.

Population

Depuis 2007, la commune connaît un regain démographique : +22.8% (+190 habitants soit + 73 ménages) du fait d'un solde migratoire positif couplé à un solde naturel positif (le plus important sur la période 1968-2012) : c'est la construction des lotissements des Chaumes (2006-2007) et des Platanes (2007-2008) et de la rue Barbelin (en 2015-2016) qui a attiré de nouveaux habitants notamment de jeunes couples avec enfants.

En 2021, la commune compte 1065 habitants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les comptes administratifs [COMMUNE-EAU- 2021 ont été votés le 28/03/2022](#) par le conseil municipal.

LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets [COMMUNE EAU- 2022 ont été votés le 28/03/2022](#) par le conseil municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site Internet de la Commune. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région dès que possible.

⇒ Le Budget du service de l'eau concerne le Service de Distribution de l'Eau Potable.

⇒ Le budget communal concerne d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A, Le service Eau

a, La section d'exploitation

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
011 - Charges à caractère général	118 045,54	84 381,75	70 183,73
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	97 695,54	78 613,41	56 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	17 200,00	4 575,05	12 833,73
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150,00	48,29	150,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00	1 145,00	1 200,00
014 - Atténuations de produits	16 795,00	16 794,00	17 750,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00	2,40	1 500,00
66 - Charges financières	1 414,47	1 414,23	1 113,63
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
Total dépenses réelles	138 755,01	102 592,38	91 547,36
Total dépenses d'ordre	42 254,96	42 254,96	41 648,21
Total dépenses de fonctionnement	181 009,97	144 847,34	133 195,57

Les dépenses de la section d'exploitation de **144 847.34€** de 2021 concernent :

- l'achat d'eau aux communes de Lunéville
- le reversement de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau
- les intérêts des emprunts
- les opérations d'ordres

⇒ En recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	86 830,00	86 906,12	80 482,00
74 - Subventions d'exploitation		664,59	
75 - Autres produits de gestion courante	40 765,23	48 466,32	392,00
77 - Produits exceptionnels	4 527,00	4 026,22	500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 169,82	41 169,82	44 103,65
Total recettes réelles	173 292,05	181 233,07	125 477,65
Total recettes d'ordre	7 717,92	7 717,92	7 717,92
Total recettes de fonctionnement	181 009,97	188 950,99	133 195,57

Les recettes de 2021 de 188 950.99 € sont issues :

- de la vente d'Eau et de la redevance de pollution domestique
- des travaux effectués
- des opérations d'ordres

b, La section d'investissement

⇒ **En dépense :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
16 - Emprunts et dettes assimilés	8 381,00	8 380,14	8 679,00
21 - Immobilisations corporelles	36 254,26	4 856,76	26 243,01
23 - Immobilisations en cours	107 950,31	63 293,37	86 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	152 585,57	76 530,27	120 922,01
Total dépenses d'ordre	7 717,92	7 717,92	7 717,92
Total dépenses d'investissement	160 303,49	84 248,19	128 639,93

Les dépenses de la section d'investissement de 84 248.19 € concernent pour l'année 2021;

- les travaux sur le château
- l'achat de compteurs
- le remboursement du capital des emprunts
- les opérations d'ordres (Subventions d'équipement et travaux en régie)

⇒ En recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
001 - Excédent d'investissement reporté	99 379,53	99 379,53	72 304,72
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 919,00	14 918,42	10 937,00
13 - Subventions d'investissement reçues	3 750,00		3 750,00
Total recettes réelles hors opérations	118 048,53	114 297,95	86 991,72
Total recettes d'ordre	42 254,96	42 254,96	41 648,21
Total recettes d'investissement	160 303,49	156 552,91	128 639,93

Les recettes de la section d'investissement soit 156 552.91 € proviennent

- du FCTVA :
- des opérations d'ordres : (amortissements)

C, la commune

a, La section de fonctionnement

1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ⇒ l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, (chapitre 011- charges à caractères général)
- ⇒ les indemnités des élus, cotisations aux intercommunalités, les subventions versées aux associations (chapitre 065 charges de gestion courantes)
- ⇒ les intérêts des emprunts à payer. (chapitre 66 charges financières)
- ⇒ les salaires du personnel municipal (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés)

Effectif de la commune : 7.3 Fonctionnaires en ETP et 2 Agents contractuels

DEPENSES			
Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
011 - Charges à caractère général	172 439,88	139 284,95	187 850,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	64 900,00	51 573,21	69 800,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	75 489,88	63 729,46	83 800,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 250,00	16 114,40	23 450,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 800,00	7 867,88	10 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	311 684,00	301 588,77	364 584,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 120,00	4 674,14	5 120,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	306 564,00	296 914,63	359 464,00
65 - Autres charges de gestion courante	85 509,00	83 914,34	76 970,00
66 - Charges financières	22 153,00	21 652,90	21 221,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	258,04	1 000,00
Total dépenses réelles	592 785,88	546 699,00	651 625,00
Total dépenses d'ordre	34 447,66	14 190,04	18 883,10
Total dépenses de fonctionnement	627 233,54	560 889,04	670 508,10

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **560 889.04 euros**

2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux ventes de bois et aux revenus des immeubles.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **693 211.12 euros**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	18 350,00	17 982,70	29 300,00
73 - Impôts et taxes	357 788,00	372 501,42	386 738,00
74 - Dotations, subventions et participations	143 099,00	142 180,27	163 488,00
75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00	34 775,94	36 500,00
76 - Produits financiers	2,00	1,88	2,00
77 - Produits exceptionnels	4 500,00	2 044,70	2 500,00
013 - Atténuations de charges	15 771,00	18 282,36	15 687,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	80 000,00	80 000,00	40 000,00
Total recettes réelles	654 510,00	667 769,27	674 215,00
Total recettes d'ordre	22 723,54	25 441,85	40 723,54
Total recettes de fonctionnement	677 233,54	693 211,12	714 938,54

❖ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- *concernant les ménages*
 - **Taxe foncière sur le bâti** **29.01% (11.77% +17.24%)**
 - **Taxe foncière sur le non bâti** **16.67%**

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 183 796 en 2021

❖ Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 56 509.00€

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
REHAINV ILLER	100067,00 €	89 360,00 €	78 261,00 €	55 775,00 €	56 572.00€	56 780.00€	56 509.00€	56 449.00€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3 Les principales dépenses et recettes de la section :

b, La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un logement, à la réfection de voirie...).

1, Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
001 - Déficit d'investissement reporté	133 600,40	133 600,33	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			100,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 490,64	49 990,64	56 395,00
21 - Immobilisations corporelles	87 618,76	54 836,50	123 600,00
23 - Immobilisations en cours	10 000,00	600,00	5 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	282 709,80	239 027,47	185 095,00
Total dépenses d'ordre	22 723,54	25 441,85	40 723,54
Total dépenses d'investissement	305 433,34	264 469,32	225 818,54
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
001 - Excédent d'investissement reporté			10 453,07
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130 470,68	126 216,86	111 982,37
13 - Subventions d'investissement reçues	139 515,00	134 515,49	13 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000,00		71 500,00
Total recettes réelles hors opérations	270 985,68	260 732,35	206 935,44
Total recettes d'ordre	34 447,66	14 190,04	18 883,10
Total recettes d'investissement	305 433,34	274 922,39	225 818,54

2, en 2021

❖ Les principales réalisations de l'année 2021 sont les suivantes :

Cession du Véhicule Peugeot le 12/04/2021 - Inventaire n° 2182	8 542,38
Travaux sylvicoles	5753.84€
Installation d'une Baie Brassage en Mairie	2 021,67
Acquisition : Matériel pour la Salle du Foyer (SFC)	1 068,65
Modification électrique de la Salle du Foyer (SFC)	800,81
Rapport sécurité la Salle du Foyer (SFC)	1 140,00
Modification électrique du Vestiaire de Foot	478,61
Acquisition d'une porte d'entrée pour la mairie	6 420,00
Réfection façade du terrain de football	2 771,55
Aménagement d'une pièce 5 rue d'Adoménil	9 374,85
Mise en place de poteaux d'Eclairage public Rue Lt Yves Ravinel	3 137,22
Travaux en régie : pose de 2 luminaires au Cimetière et au château d'eau	2 029,53
Acquisition : Panneaux de signalisation	5 107,74
Remise à Neuf Radars Pédagogiques	2 376,00
Acquisition : Voiture Peugeot EXPERT 2hdi	12 336,76
Acquisition pour l'Ecole de 3 batterie HP	237,00
Acquisition : Téléphone JP Blackview BV4900	179,90
Acquisition : Table Inox SFC	314,80
Acquisition : 1compresseur	717,60
Acquisition : Pompe Honda	450,00
Acquisition : Aspirateur Miel c3 Mairie +Brosse	395,00
Acquisition : Abri bois rue PE Marin	2 568,31
Acquisition : Débroussailleuse FS 460+POMPE Honda WX15	914,97
Acquisition : Débroussailleuse FS 460+POMPE Honda WX15	280,00
Acquisition : 2 Batteries Pr débroussailleuse	536,81
Acquisition : 5 Décors de Noel Danny+lampes	1 525,20
Acquisition : 6 Caméras de chasse	1 036,80
Acquisition : Aspirateur buddy2 ECOLE ELEMENTAIRE	119,00
Acquisition : Broyeur Agrint Argo pr Bois	2 290,00
Acquisition : Support pr Broyeur	26,81
Acquisition : Four Convection Cantine	1 896,00
Acquisition : Debroussailleuse Husquvarna + Buse Karcher	919,00
Dossier accessibilité SFC	600,00

2. en 2021

Les principaux projets pour l'année 2021 sont :

Acquisition de biens

❖ Travaux en régie :

- ⇒ 21318 : Logement 17 rue P.E Marin **41 828.05€ (Frais d'acquisition)** 35 000€ de travaux
 - Emprunt de 70 000€
- ⇒ 2138 : réfection de garage : 3000€

- ❖ Acquisition de Terrain C98 et C95 : 2319 €
- ❖ Remplacement d'une chaudière logement communal : 2948 €
- ❖ Acquisition Tronçonneuse 970 €
- ❖ Acquisition Fendeuse : 2200€

❖ Réparation cloches Eglise : 1612 €

Travaux

Réfection du mur de l'école élémentaire 27 126€

D, Etat de la dette

- ⇒ Le service Eau possède deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital restant dû au 31/12/2021 est de 35 235.05 €
- ⇒ La commune possède quant à elle 7 emprunts (Deux au crédit agricole et six à la caisse d'épargne). Le capital restant dû au 31.12.2021 est de 672 237.19 €

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	305 433,34	215 818,54	215 818,54
RECETTES	305 433,34	225 818,54	225 818,54
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	627 233,54	670 508,10	670 508,10
RECETTES	677 233,54	714 938,54	714 938,54

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

SERVICE EAU COMMUNE DE REHAINVILLER

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	160 303,49	126 139,93	126 139,93
RECETTES	160 303,49	128 639,93	128 639,93
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	181 009,97	133 195,57	133 195,57
RECETTES	181 009,97	133 195,57	133 195,57

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	465 736,83	341 958,47	341 958,47
RECETTES	465 736,83	354 458,47	354 458,47
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	808 243,51	803 703,67	803 703,67
RECETTES	858 243,51	848 134,11	848 134,11
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 273 980,34	1 145 662,14	1 145 662,14
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 323 980,34	1 202 592,58	1 202 592,58